



**AFFICHAGE**  
**DU** 19/09/2022  
**AU** 19/11/2022  
Ville des Pavillons-sous-Bois

1/2

DIRECTION DE L'URBANISME

**ARRETE N° 2022/45URBA - ARRETE PRESCRIVANT LE NUMEROTAGE**  
**De la parcelle cadastrée V 47 sise 18 avenue Victor Hugo angle Villa Victor Hugo,**  
**93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS**

Madame Le Maire des Pavillons-Sous-Bois ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-28 ;

**Vu** le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ;

**Vu** le PC 09305721B0027 délivré le 03/02/2022, à la SCCV LP Promotion poétique, pour une construction d'une résidence jeunes actifs de 117 unités de vie avec espaces communs, un parc de stationnement de 60 places et une clôture.

**Considérant** que le numérotage en agglomération constitue une mesure de Police générale que seul le maire peut prescrire ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Il est prescrit la numérotation suivante de la parcelle cadastrée V 47 comme suit :

- Résidence jeunes actifs : 18 avenue Victor Hugo angle Villa Victor Hugo sans numéro
- Local transformateur : 18 bis avenue Victor Hugo

**Article 2 :** Aucun numérotage ne sera admis autre que celui prévu au présent arrêté, et ce sans contrôle et autorisation de l'autorité municipale ;

1/2

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié au(x) propriétaire(s) ;

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise aux organismes suivants :

- **Services de secours/sécurité**

- Monsieur Le Colonel commandant du 1<sup>er</sup> groupe d'incendie, cellule prévention des sapeurs-pompiers de Paris ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Bondy ;
- Monsieur le chef de la Police Municipale.

- **Administration** :

- Centre des Impôts Fonciers de Bobigny (service du cadastre et des hypothèques) ;
- Direction Générale des Finances Publiques ;
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) ;
- Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est ;
- Service Voirie de la Ville des Pavillons-sous-Bois.

- **Opérateurs de réseaux ou d'acheminement de courrier/colis** :

- ENEDIS,
- VEOLIA,
- Agence Postale des Pavillons-sous-Bois.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait aux Pavillons-Sous-Bois, le

15 SEP. 2022

**Le Maire**



*Katja Coppi*  
**Katja COPPI**

P.J. : Planche cadastrale.

Département :  
SEINE SAINT DENIS

Commune :  
LES PAVILLONS SOUS BOIS

Section : V  
Feuille : 000 V 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 07/09/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SEINE SAINT-DENIS  
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17  
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022  
93022 BOBIGNY CEDEX  
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 62 64  
sdif.seine-saint-  
denis@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



